



GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Conseil de communauté du **3 novembre 2014**

Délibération n° 2014-0397

commission principale : proximité et environnement

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Fonds de solidarité eau - Attribution d'une subvention à l'association Secours catholique - Caritas France pour le Programme d'amélioration de l'accès à l'eau potable et l'assainissement en milieu rural - Année 2 - Région de Dapaong - TOGO

service : Direction de l'eau

Rapporteur : Madame la Conseillère Glatard

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : vendredi 24 octobre 2014

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Compte-rendu affiché le : mercredi 5 novembre 2014

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, M. Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Brachet, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vincent, Rivalta, Rousseau, Desbos, Aggoun, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, MM. Barge, Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, Belaziz, MM. Bérat, Bernard, Berthilier, Blache, Blachier, Bousson, Mme Bouzerda, MM. Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Calvel, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Devinaz, Diamantidis, Eymard, Mme Fautra, M. Forissier, Mme Frier, MM. Fromain, Gachet, Mmes Gailliot, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, George, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guiland, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mmes Hobert, Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Kepenekian, Lavache, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, M. Millet, Mme Millet, MM. Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Pouzol, Quiniou, Mme Rabatel, M. Rabehi, Mmes Reveyrand, Reynard, MM. Roche, Roustan, Rudigoz, Mme Runel, MM. Sannino, Sécheresse, Sellès, Mme Servien, MM. Sturla, Suchet, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : MM. Galliano (pouvoir à M. Grivel), Vesco (pouvoir à Mme Gailliot), Mmes Baume, Berra (pouvoir à M. Bérat), MM. Boudot (pouvoir à M. Casola), Fenech (pouvoir à Mme Balas), Kabalo (pouvoir à M. Chabrier), Rantonnet (pouvoir à Mme Reynard), Mme Sarselli (pouvoir à M. Barret).

Conseil de communauté du 3 novembre 2014**Délibération n° 2014-0397**

commission principale : proximité et environnement

objet : **Fonds de solidarité eau - Attribution d'une subvention à l'association Secours catholique - Caritas France pour le Programme d'amélioration de l'accès à l'eau potable et l'assainissement en milieu rural - Année 2 - Région de Dapaong - TOGO**

service : Direction de l'eau

Le Conseil,

Vu le rapport du 15 octobre 2014, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Par délibération en date du 19 mai 2003, le Conseil de Communauté a approuvé la modification de l'article 26-2 de l'avenant n° 14 au traité d'affermage entre Veolia Eau et la Communauté urbaine de Lyon, signé le 23 décembre 2002, créant un dispositif financier commun dénommé Fonds de solidarité et de développement durable pour l'eau ou Fonds eau.

Suite à la loi Oudin de 2005, la Communauté urbaine de Lyon a décidé, dans sa délibération du 11 juillet 2005, d'engager jusqu'à 0.4% des recettes eau et assainissement pour la solidarité internationale.

Le Fonds eau est aujourd'hui financé par la Communauté (350 000 €), par Veolia Eau (300 000 €) et, depuis juin 2010, par la Lyonnaise des Eaux (50 000 €). L'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse intervient également dans ce dispositif en fonction de ses critères de financement.

Ce dispositif a pour objectif de financer des actions de solidarité internationale visant l'accès à l'eau et à l'assainissement des populations des pays du Sud.

Il s'inscrit dans l'objectif défini lors du Sommet du Millénaire des Nations Unies en 2000, de réduire de moitié la population n'ayant pas accès à l'eau dans le monde d'ici 2015 et dans la politique de coopération décentralisée et de développement durable de la Communauté urbaine soutenant les collectivités locales du Sud.

Fondé en 1946 et reconnu d'utilité publique, le Secours catholique est membre français du réseau Caritas international qui fédère 162 Caritas agissant dans 201 pays et territoires, le Secours catholique est Caritas France. Il démultiplie son action en s'appuyant sur les associations nationales ou locales du réseau Caritas. Il intervient chaque année sur 500 projets internationaux d'urgence (catastrophes naturelles, conflits, etc.) et de développement.

Eloignée de la capitale Lomé, la région des savanes est la plus pauvre du Togo. Selon la direction générale de la statistique et de la comptabilité nationale (DGSN), 94 % de la population était sous le seuil de pauvreté en 2006. La région des savanes est aussi la plus aride du Togo en raison de sa proximité avec le Sahel qui lui confère un climat tropical de type soudanien. Elle se situe donc dans un environnement à la fois difficile et dégradé où le manque d'eau demeure une des principales préoccupations des populations locales.

Le projet vise à améliorer l'accès à l'eau potable pour les populations rurales de la région des savanes au nord du Togo par l'aménagement de nouveaux points d'eau, la réhabilitation d'anciens points d'eau et la création/redynamisation, sensibilisation et formation de comités de gestion afin d'assurer l'entretien et la maintenance de ces ouvrages de manière durable.

a) - Objectifs

Le programme hydraulique des savanes a pour objectif général d'améliorer les conditions de vie des populations bénéficiaires de la région des savanes au nord Togo. Son ambition est de répondre concrètement à un déficit en eau potable dans la région des savanes, mais aussi de responsabiliser, autonomiser et sensibiliser les communautés bénéficiaires à une gestion durable de la ressource en eau.

L'objectif spécifique est d'améliorer l'état sanitaire des populations par un meilleur accès à l'eau potable et une meilleure hygiène autour des points d'eau.

b) - Compte-rendu des actions réalisées depuis 2010

Par délibération n° 2010-1703 du 20 septembre 2010, le Conseil de communauté a attribué une subvention de fonctionnement d'un montant de 48 000 € au profit de l'association Secours catholique-Caritas France pour le programme 2010-2013 hydraulique des savanes au Togo - Année 1.

Par délibération n° 2011-2529 du 17 octobre 2011, le Conseil de communauté a attribué une subvention de fonctionnement d'un montant de 50 000 € au profit de l'association Secours catholique-Caritas France pour le programme 2010-2013 hydraulique des savanes au Togo - Année 2.

Par délibération n° 2012-3293 du 8 octobre 2012, le Conseil de communauté a attribué une subvention de fonctionnement d'un montant de 60 000 € au profit de l'association Secours catholique-Caritas France pour le programme 2010-2013 hydraulique des savanes au Togo - Année 3.

Les résultats obtenus sur ce programme de 3 ans sont les suivants : 15 forages réalisés, 30 puits neufs ont été construits, 6 anciens puits taris ont été approfondis et 6 autres réhabilités, création de comités de gestion pour chaque point d'eau et formation/sensibilisation des bénéficiaires des ouvrages pour une gestion durable des ouvrages.

Ce programme a bénéficié à 14 000 personnes.

Par délibération n° 2013-4203 du 21 octobre 2013, le Conseil de communauté a attribué une subvention de fonctionnement d'un montant de 50 000 € au profit de l'association Secours catholique-Caritas France pour le programme hydraulique des savanes (2013-2016) - Année 1 - région des savanes - Nord Togo pour l'année 2013.

Cette première année de programme a permis :

- la construction de 5 puits neufs à grand diamètre,
- la réalisation de 2 aménagements de surface pour puits existants,
- la réalisation de 2 approfondissements de puits tarissants,
- la réalisation de 8 forages positifs,
- la construction de 100 latrines familiales,
- la mise en place et l'accompagnement de 15 comités eau et assainissement,
- la formation/sensibilisation de 5 660 bénéficiaires.

Au total cette première année de programme a bénéficié à 5 660 personnes.

c) - Bilan

Une mission d'évaluation du Fonds eau a été effectuée en juillet 2012 par la Communauté urbaine et le programme Solidarité eau (pS-eau). Cette mission a permis de vérifier que les ouvrages réalisés sont bien opérationnels et que les organes de gestion sont fonctionnels. Elle a également souligné l'implication réelle des bénéficiaires dans toutes les étapes de mise en oeuvre du projet et à formuler quelques recommandations pour la suite du programme. Le programme de cette nouvelle phase 2013-2016 a bien intégré ces dernières recommandations. Les rapports remis par l'association sur cette première année de programme et sur le précédent ainsi que l'évaluation faite sur le terrain ont donné entière satisfaction.

d) - Programme d'actions pour 2014 et plan de financement prévisionnel

Le programme 2013-2016 comprend la réalisation de 24 forages équipés de pompes manuelles, de 15 puits neufs communautaires, de 6 aménagements de surface de puits existants, de 6 approfondissements d'anciens puits et de 450 latrines familiales sur les 3 ans.

La demande de financement présentée concerne la deuxième année de ce programme qui comprend la réalisation de : 8 forages, 5 puits neufs, 2 aménagements de surface de puits existants, 2 approfondissements d'anciens puits et 150 latrines familiales.

Le programme prévoit la formation et la sensibilisation des comités de gestion et des bénéficiaires pour chaque ouvrage sur la gestion, la maintenance, l'hygiène et l'assainissement, ainsi que le renforcement des capacités du partenaire local grâce à des échanges d'expérience sur les techniques hydrauliques, les méthodes d'animation communautaire et les outils de suivi-évaluation.

Au total, 12 480 personnes devraient bénéficier de ce programme sur 3 ans.

Pour la deuxième année, le projet est évalué à un total de 241 703 € et la participation sollicitée auprès du Fonds eau s'élève à 106 000 €.

Lors de sa séance du 10 septembre 2014, le comité de pilotage paritaire du Fonds eau a donné son accord pour le financement du projet. La contribution demandée à la Communauté urbaine est de 88 200 €, Veolia Eau apportant 17 800 €. Une aide sera sollicitée par la Communauté urbaine auprès de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée et Corse à hauteur de 44 100 € ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission proximité et environnement ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 88 200 € au profit de l'association Secours catholique - Caritas France dans le cadre du Programme d'amélioration de l'accès à l'eau potable et l'assainissement en milieu rural - Année 2 - Région de Dapaong - Nord TOGO pour l'année 2014,

b) - la convention à passer entre la Communauté urbaine de Lyon et l'association Secours catholique - Caritas France définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - Autorise monsieur le Président :

a) - à signer ladite convention,

b) - à solliciter auprès de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée et Corse une subvention de fonctionnement d'un montant de 44 100 €,

c) - à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à l'instruction de ladite demande et à sa régularisation.

3° - Le montant à payer sera imputé sur les crédits inscrits au budget annexe des eaux - exercice 2014 - compte 6742 - opération n° 1P02O2197.

4° - La recette correspondante à hauteur de 44 100 € sera imputée sur les crédits inscrits au budget annexe des eaux - exercice 2014 - compte 748 - opération n° 1P02O2197.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 5 novembre 2014.